

Arrêté électoral particulier n°2022-05-06-AB portant sur l'implantation, l'organisation et la composition du bureau de vote

Service commun de documentation

Élections totales

Collège A

La Présidente de l'université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- VU la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 114 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 25 janvier 2013 portant approbation des Statuts du Service commun de documentation ;

- VU l'arrêté n°2022-05-02-01 du 2 mai 2022 relatif au renouvellement du Conseil du SCD ;
- VU l'arrêté n°2022-05-20-01 du 20 mai 2022 relatif à la recevabilité des listes ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 20 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Objet

Les bureaux de vote sont en charge du scrutin lié à la désignation du ou de la représentant(e)s de la Commission recherche énuméré(e) dans l'arrêté électoral susvisé.

Article 2. Implantation du bureau de vote :

Le bureau de vote est situé à l'adresse suivante :

Campus de Poitiers
Bâtiment B4
BU Sciences, techniques et sports
1 rue Claude Charles Chenou
86000 Poitiers
Salle de formation

Article 3. Organisation du bureau de vote :

Le bureau de vote sera ouvert de **09h00 à 17h00** le **jeudi 2 juin 2022**

Article 4. Composition du bureau de vote

Le bureau de vote est composé de :

- Madame Anne-Françoise ROCCHITELLI, Présidente du bureau de vote ;
- Madame Olivia GUINOIS, Assesseure du bureau de vote ;
- Monsieur Frédéric DUTON, Assesseur du bureau de vote ;

En cas d'absence de Madame Anne-Françoise ROCCHITELLI, la présidence du bureau de vote est assurée par Monsieur Nicolas PINET.

En cas d'absence de l'une ou des deux assesseures du bureau de vote, Madame Myriam MARCIL et Madame Alexandra BREQUE sont désignées pour assurer la suppléance le cas échéant.

Article 5. Publication et exécution

La Directrice du Service commun de documentation, ainsi que le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université.

À Poitiers, le vendredi 20 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI



